
	<p style="text-align: center;">ORIGINE FRANCE GARANTIE</p> <p style="text-align: center;">Référentiel sectoriel de délivrance du label</p>	Document	Annexe Sectorielle Cosmétique	
		Version	V6	
		Date	03/07/2017	

## Référentiel Sectoriel : COSMÉTIQUE

### PRÉAMBULE

Les échanges avec les professionnels ont mis en évidence un certain nombre de spécificités propres au secteur cosmétique qui doivent impacter le contenu du référentiel sectoriel COSMETIQUE.

Il s'agit d'un secteur d'activité qui concerne un nombre important d'entreprises, dont les produits ont un niveau de transformation plus ou moins élevé. De nombreux ingrédients, avec des origines très diverses, peuvent composer les produits vendus aux consommateurs.

Pour le Secteur COSMETIQUE, l'analyse de risques qui permet le dimensionnement et la planification des audits de labellisation prend notamment en compte :

- le risque de non maîtrise de la traçabilité.
- le risque associé aux acteurs disposant de multiples sites de production.
- le risque associé aux acteurs ayant des activités diversifiées.

Les conclusions de l'analyse de risques pourront mener à la réalisation d'audits sans information préalable du Demandeur, du prestataire ou du sous-traitant.

### CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

Ce référentiel sectoriel s'applique au secteur du cosmétique.

La demande doit obligatoirement concerner **la totalité de la production d'une même catégorie au sens process.**

Exemples de process :

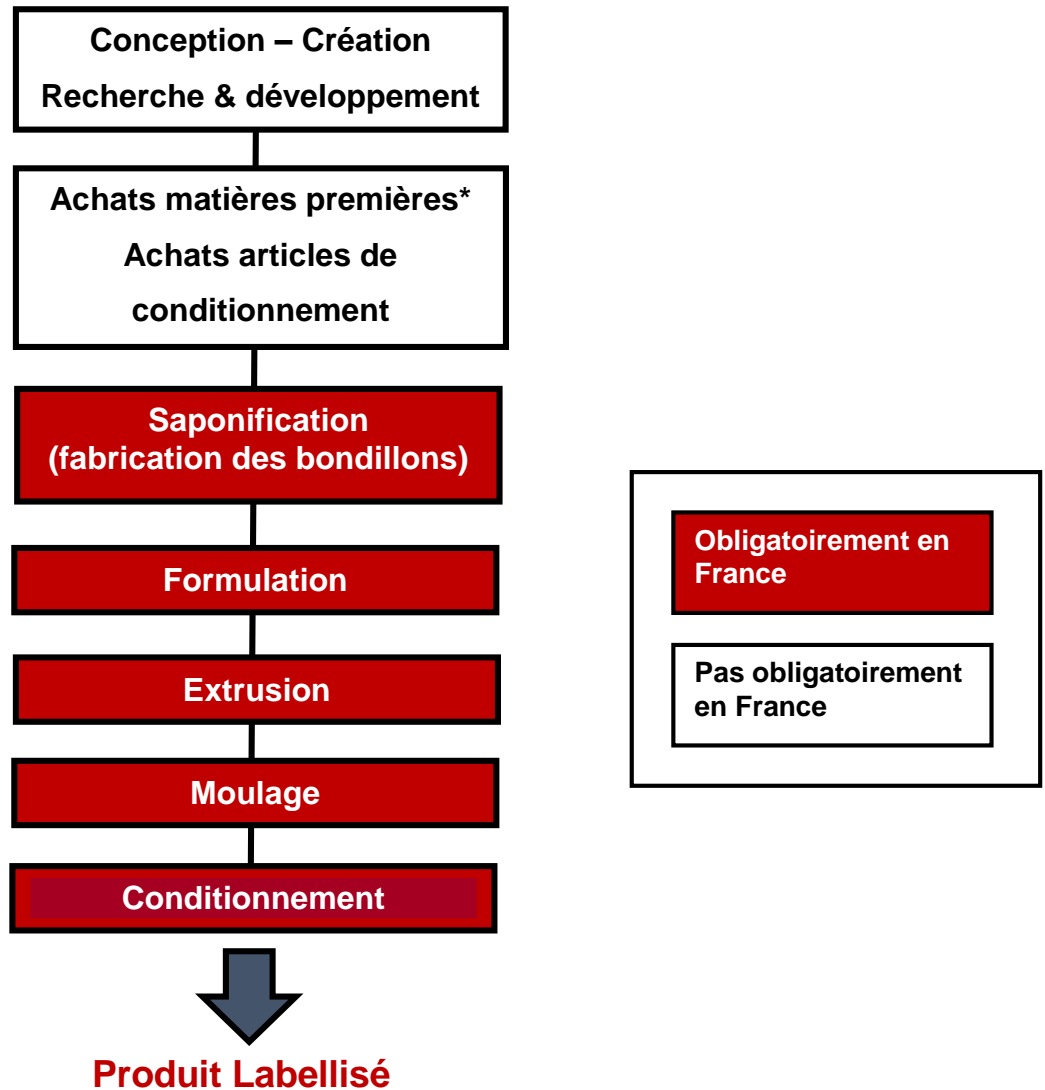
- Emulsions (crème, lait...)
- Lotions
- Produits d'hygiène moussant (gel douche, shampoing)
- Process saponification (savon liquide et pain)
- Poudre libre
- Poudre compactée
- Etc...

### CRITERES DE LABELLISATION

Les principes généraux du référentiel, critère A et critère B, sont applicables conformément au chapitre 5 du Référentiel Socle.

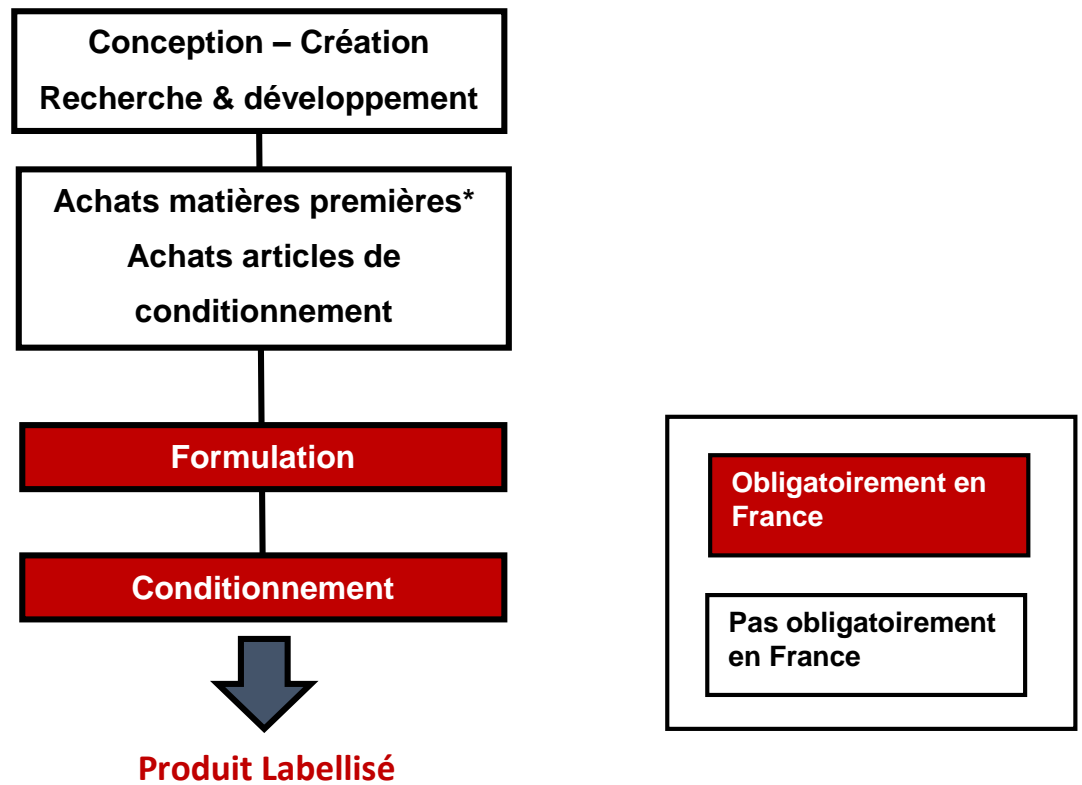
De plus, le Demandeur devra démontrer qu'il répond au critère B en s'appuyant sur la description d'un des processus de fabrication décrits ci-dessous :

**Process n°1 – Fabrication d'un savon solide :**

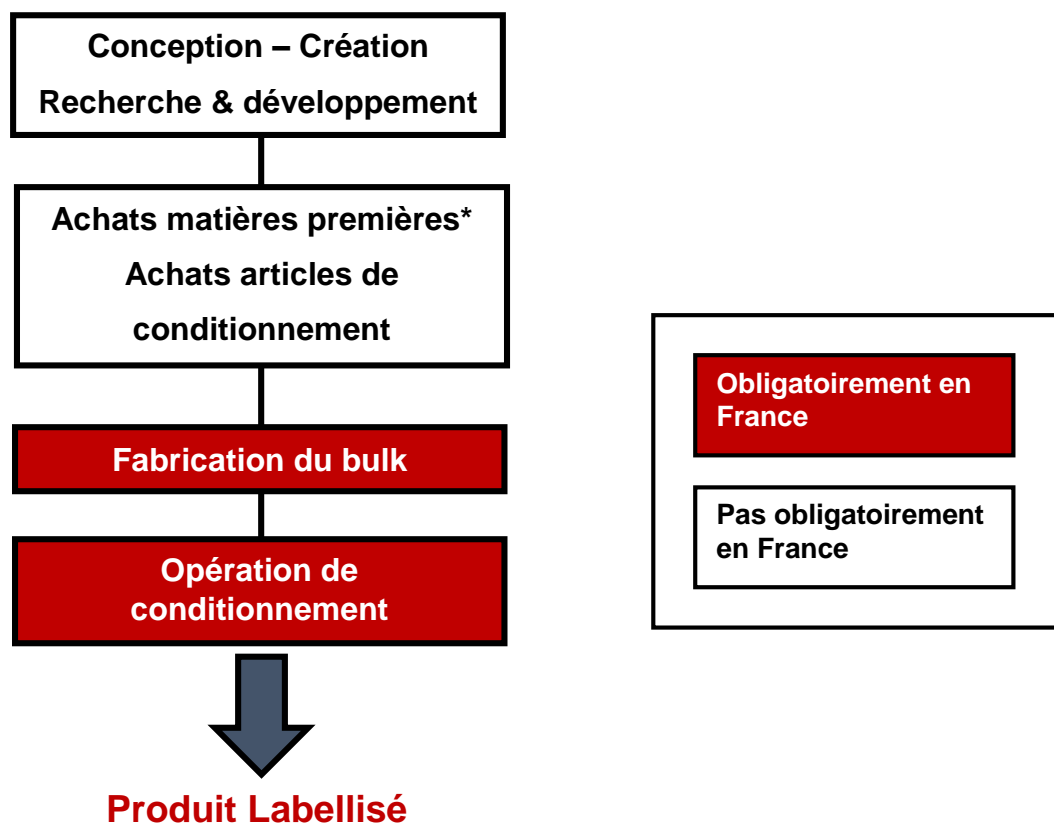


Pour ce processus de fabrication, les bondillons doivent impérativement être fabriqués en France.

**Process n°2 – Fabrication d'un savon liquide :**





**Process n°3 – Autres produits cosmétiques :**



**Ces schémas retranscrivent les processus de fabrication dans leur principe général.**

*Dans le cas où un ingrédient d'origine naturelle et disponible en quantité suffisante sur le territoire français est mis en valeur dans la dénomination de commerciale ou légale du produit, cet ingrédient doit être originaire de France.*

	<b>ORIGINE FRANCE GARANTIE</b> Référentiel sectoriel de délivrance du label	Document	Annexe Sectorielle Cosmétique	
		Version	V6	
		Date	03/07/2017	

## HISTORIQUE DES EVOLUTIONS DU RÉFÉRENTIEL SECTORIEL :

Résumé de la modification	Rédacteur	N° Version	Date de la Version
Anonymisation, ajout d'un historique des versions	<b>C.Huet</b>	<b>V4</b>	<b>10/03/2014</b>
Modification schémas (p2,3 et 4) : suppression dernière étape « Stockage – Expédition ». Mise en forme document.	<b>T. Magnon-Pujo</b>	<b>V5</b>	<b>14/12/2015</b>
Simplification de l'annexe.	<b>J. Vialar</b>	<b>V6</b>	<b>03/07/2017</b>